**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand

**Band:** 95 (1967-1968)

**Heft:** 1-2

Artikel: Les propos du "gratta-papei"

Autor: Burnet, Paul

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-234653

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Par « gratta-papei », il faut entendre aujourd'hui la modeste fonction de celui qui collabore à l'administration de notre aimable périodique. Ce travail consiste à enregistrer les nouveaux abonnés, à biffer le nom de ceux qui renoncent au service du journal, à noter les changements d'adresse, et surtout à faire le contrôle des paiements.

Ça n'a l'air de rien, et pourtant !... Essayez donc un jour de manipuler plus de mille coupons de bulletins de versement, plus de mille fiches, et faire plus de mille inscriptions! On n'en voit plus le bout.

Je voudrais vous donner aujourd'hui cette recommandation dont vous vous ferez une règle d'or : Chaque fois que vous écrivez à l'administration du journal ou que vous payez quelque chose, donnez toujours les nom, prénom et lieu de résidence qui constituent l'adresse sous laquelle le journal vous parvient. Car nous ne connaissons pas les prénoms de tous les membres de votre famille et ne pouvons deviner que vous écrivez d'un endroit où vous n'êtes qu'en vacances.

Ce numéro du journal contient un bulletin de versement que vous voudrez bien remplir et payer sitôt que vous aurez un peu d'argent sous la main. Pour la première fois, ce bulletin porte au dos du coupon perforé, votre nom et adresse. Alors profitez de faire les corrections ou compléments qui s'imposent et dont nous tiendrons compte.

Une chose nous a toujours surpris: c'est le nombre incroyable de remboursements qu'il faut envoyer chaque année; cinq ou six cents! Pourquoi? L'impression de ces formules sur papier jaune est coûteuse et nous serons obligés de les établir à 9 fr. 50, soit 9 fr. pour le journal, 25 ct. pour la poste et 25 ct. pour l'impression et l'adressage. Alors ne manquez pas d'utiliser, d'ici la mi-novembre, le bulletin vert qui vous parvient ce jour.

Et si, pour une raison ou pour une autre, vous n'avez qu'une fraction d'abonnement à payer, rappelez-vous que chaque numéro du *Conteur* revient à 1 fr. 50 (payable par bulletin non imprimé, tel que les fournit la poste).

Souvenez-vous enfin que notre journal a son compte de chèques particulier qui n'est pas celui de l'Imprimerie Bron, ni celui de votre amicale de patoisants.

Merci de votre compréhension, et... à bon entendeur, salut!



L'Apéritif

des Romands...

depuis

nonante et un ans!